VI FORMATIONS

Valérie Impinna

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : une Valeur Ajoutée pour l'Emploi

La VAE permet la reconnaissance des compétences par l'obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel, sans passer par la formation initiale et sans devoir s'absenter de **son poste**.
Fînançable par de nombreux dispositifs, c'est un levier de **formation personnel** et professionnel.

La démarche de VAE permet de valoriser les compétences acquises et d'entériner leur légitimité, de gagner en confiance, et ainsi d'améliorer son employabilité, de sécuriser ou **maintenir** dans l'emploi et de favoriser une évolution professionnalisation interne ou externe.

DÉROULEMENT DE LA VAE

1 Étape de faisabilité

- Analyse de la demande
- Diagnostic de recevabilité
- Demande de recevabilité

2 Rédaction du dossier d'expériences

- Mise en avant des compétences
- Livraison du livret 2 (au diplôme ou titre visé)

3 Épreuve de validation

- Présentation à l'oral du dossier devant un jury
- Validation de la certification

4 Entretien post-jury

- Analyse de vos compétences validées
- Préconisations : projets de transfert, formations complémentaires

VI FORMATIONS vous accompagne tout au long de ce parcours : conseil, diagnostic, financement, aide à la rédaction, entraînement à l'oral, formation complémentaire, stages de professionnalisation, entretien post-jury...

NOTRE OFFRE DE SERVICES

2 400 €
24 HEURES

Le processus d'accompagnement

- ✓ Demande de recevabilité - **4 heures**
- ✓ Accompagnement livret 2 - **16 heures**
- ✓ Préparation à l'oral - **4 heures**

Offerts : Entretien diagnostic
Entretien post-jury

En option : Formations obligatoires (AFGSU2, SST, PSC1...)

Valérie Impinna - Accompagnatrice VAE certifiée, Référente handicap
viformations06@gmail.com | 06.25.50.06.48